



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Grippe

Question écrite n° 9952

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte prendre pour éviter la pénurie de vaccins anti-grippe - comme cette pénurie a pu être constatée en décembre dernier - afin de donner au corps médical de réels moyens pour combattre ce virus.

Texte de la réponse

Reponse. - Les fabricants de vaccins mettent chaque année à la disposition des officines et de toutes les structures habilitées à pratiquer la vaccination antigrippale des quantités de vaccins supposées être suffisantes pour parer aux nécessités des épidémies courantes qui se manifestent à la fin de l'automne et au début de l'hiver. L'année 1988 a connu une épidémie exceptionnelle que les observations épidémiologiques avaient tout à fait prévue mais qui a surpris par son ampleur. Les conditions de fabrication d'un vaccin antigrippal approprié au virus responsable d'une épidémie sont telles qu'il n'y a pas possibilité de reconstituer des stocks de vaccins dans des délais très courts afin de répondre à une demande massive et concentrée dans le temps. Conscient de ce contexte contraignant, le ministère chargé de la santé a demandé aux fabricants de vaccins de s'adapter au mieux à des conditions épidémiologiques et techniques difficiles pour que la disponibilité du vaccin antigrippal sur le marché soit suffisante pour couvrir les besoins de la population qui peut éventuellement recourir à une chimioprophylaxie ponctuelle.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9952

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 854